



PRÉFET  
DE LA RÉGION  
NORMANDIE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction régionale  
des affaires culturelles  
DRAC Normandie

## « Un été culturel en Normandie » – Charte régionale 2023

---

Dans le cadre de l'Été culturel porté par les Ministère de la culture, afin de favoriser la participation à la vie culturelle pendant la période estivale, et après trois éditions qui ont permis de renouveler les relations entre les habitants et la culture dans une période de crise sanitaire, la DRAC Normandie propose « Un été culturel en Normandie » revisité en 3 volets :

- « **Les impromptus** » : un appel à projet lancé par la DRAC, à destination des structures culturelles et équipes artistiques de la région normande.
- « **Soudain l'été prochain** » : un appel à projets lancé par RN13BIS - art contemporain en Normandie, à destination des artistes plasticiens.nes diplômés depuis moins de 6 ans.
- « **Du soleil entre les lignes** » : un appel à projets lancé par Normandie Livre & Lecture à destination des auteurs.rices / illustrateurs.rices / maisons d'édition et des bibliothèques de la région.

### Objectifs

---

- Proposer une offre culturelle aux territoires et aux habitants qui en sont les plus éloignés, notamment en zone rurale et dans les quartiers politique de la ville
- Aller au plus près des habitants, dans une volonté de développer la participation de tous à la vie culturelle, notamment les jeunes ainsi que les personnes les plus isolées
- S'appuyer sur des structures relais sur les territoires, bibliothèques et médiathèques et aussi, des lieux non dédiés à la programmation culturelle, notamment les établissements de tourisme social dans le cadre du partenariat avec l'UNAT Normandie\*.
- Soutenir les artistes, notamment les jeunes diplômés, et favoriser l'emploi de tous les professionnels du secteur culturel

## « Les impromptus »

### Appel à projets proposé par la DRAC Normandie

L'appel à projet vise à soutenir des projets de diffusion et d'expériences artistiques partagées dans des lieux non dédiés à la programmation culturelle ou à l'accueil en résidence d'artistes. Parmi ces lieux, on relève par exemple les lieux de patrimoine, les établissements médicosociaux, pénitentiaires, socio-éducatifs, les centres de vacances, mais aussi dans l'espace public, dans des formats de balades ou chez l'habitant.

Les impromptus peuvent par exemple prendre la forme d'une tournée de plusieurs représentations de petites formes inédites sur un territoire donné, d'expositions itinérantes dans l'espace public ou d'un projet de création participative avec les habitants. Ils donnent lieu à une présence de l'équipe artistique sur plusieurs jours.

Les porteurs de projet devront obligatoirement faire figurer dans leur dossier leur réponse aux attendus suivants :

- Une présence conséquente des artistes sur le territoire donné à la rencontre des habitants, évalué à un **minimum de deux semaines par projet**
- L'inscription sur un territoire donné, limité à la commune ou la communauté de communes, éloigné de l'offre culturelle, en ruralité ou en QPV.
- Des modalités de rencontre inédites, volontaires et intensives, entre les artistes et les habitants du territoire dans le temps du projet (rencontres, immersion, partage des pratiques, participation des habitants à l'accueil ou l'installation des artistes)
- Le partenariat déjà engagé et justifié avec la collectivité, l'EPCI ou un Parc Naturel Régional

Tous les champs artistiques sont concernés : danse, musique, théâtre, arts plastiques, cinéma et autres arts visuels et numériques, écriture-lecture, conte, patrimoine, architecture, culture scientifique, mais aussi des formes plus hybrides et des croisements entre disciplines.

Sont éligibles à la candidature des personnes morales, compagnies et artistes normands, justifiant d'une activité dans les réseaux professionnels de la diffusion artistique, et les structures culturelles pour des projets hors les murs.

Une attention particulière sera également portée :

- aux projets qui démontrent un effort particulier au regard de **l'écoresponsabilité** dans leurs modalités (mobilités, ressources, réemploi etc.) ou dans leurs contenus.
- aux partenariats avec les acteurs de l'éducation populaire, du champ social et médico-social, avec les établissements engagés dans les dispositifs de vacances apprenantes, avec les structures du tourisme social
- à l'emploi de jeunes artistes et au soutien à leur insertion ;
- aux projets visant l'égalité entre les femmes et les hommes et l'ouverture à la diversité ;
- aux projets visant l'accessibilité au plus grand nombre (gratuité, politique tarifaire avantageuse, mobilité, handicap).
- aux projets qui établissent des liens entre culture et sports, dans le cadre de **l'Olympiade culturelle – Paris 2024**, soit en convoquant le sport comme thématique, soit en se tenant dans un lieu sportif ou en lien avec un événement sportif, soit en mettant en lumière les valeurs communes au sport et à la culture comme la diversité culturelle, l'excellence, le respect, l'inclusion, l'universalisme

#### Modalités :

Les candidats assurent en toute autonomie la mise en œuvre du projet. Ils prennent en charge l'ensemble des dépenses afférentes éligibles (salaires artistiques et techniques,

matériel, déplacements, restauration, hébergement, droits d'auteurs etc., sauf dispositions partenariales particulières avec une structure ou une collectivité).

La DRAC apporte son soutien au projet par voie de subvention. Pour un projet dimensionné à la durée attendue, elle est sollicitée à hauteur de **10 000 €**, et jusqu'à **80 % du budget global éligible** (hors valorisation en nature ou industrie).

#### **Calendrier :**

L'appel à projet est lancé le 6 février. La démarche est entièrement dématérialisée  
Formulaire unique à remplir sur <https://www.demarches-simplifiees.fr> avant le **6 avril 2023**.  
Les soutiens seront notifiés mi-mai pour un déploiement des actions du 21 juin au 21 septembre.

#### **Contacts :**

Il est recommandé de contacter les conseillers à l'action culturelle et territoriale en amont du dépôt du dossier pour les territoires concernés :

Hélène Langlois (département de la Manche et Calvados Ouest) : [helene.langlois@culture.gouv.fr](mailto:helene.langlois@culture.gouv.fr)

Marielle Stinès (département de l'Orne et Caen la Mer) : [marielle.stines@culture.gouv.fr](mailto:marielle.stines@culture.gouv.fr)

Bruno Ponsonnet (département de l'Eure et Calvados Est) : [bruno.ponsonnet@culture.gouv.fr](mailto:bruno.ponsonnet@culture.gouv.fr)

Caroline Renault (département de la Seine-Maritime) : [caroline.renault@culture.gouv.fr](mailto:caroline.renault@culture.gouv.fr)

Deux autres programmes sont proposés par deux opérateurs régionaux normands dans le cadre de « l'été culturel en Normandie ». Ils font l'objet de modalités de candidature propres. Aucun dossier ne pourra être reçu sur Démarches simplifiées, relatif aux volets suivants. Merci de prendre connaissance des modalités pour chaque programme auprès des opérateurs dédiés.

#### **« Du soleil entre les lignes »**

##### **Programme d'accueil d'auteurs.rices / d'illustrateurs.rices / de maisons d'édition dans les bibliothèques de Normandie, proposé par l'agence régionale Normandie Livre & Lecture**

L'appel à projets vise à mettre en place l'accueil pendant une semaine de 26 auteurs.rices / illustrateurs.rices / maisons d'édition normands par des bibliothèques de Normandie volontaires, afin d'aller à la rencontre de différents publics (centres de loisirs, centres sociaux, ehpad, associations, groupes constitués,...) et de disposer d'un temps de création. Les bibliothèques qui souhaitent accueillir un / des auteur.trice.s, illustrateur.trice.s ou maisons d'édition pendant l'été proposeront un projet d'accueil en lien avec leur programmation culturelle et les publics qu'elles souhaitent mobiliser.

#### **Modalités :**

Un double appel à projet sera lancé par Normandie Livre et lecture, à destination des auteur.trice.s / illustrateur.trice.s / maisons d'édition normands d'une part, et des bibliothèques volontaires d'autre part. La mise en relation entre les projets sera assurée par Normandie Livre & Lecture. Les candidatures communes associant une ou des bibliothèques avec un.e auteur.trice / illustrateur.trice / maison d'édition du territoire normand.e sont également possibles.

Les actions devront se dérouler du 21 juin au 04 septembre. L'accueil s'organisera pendant une semaine, sur les horaires d'ouverture des bibliothèques (y compris les week-ends). La moitié de la semaine sera consacrée à la création, l'autre moitié à la rencontre avec les différents publics, soit 5 demi-journées d'ateliers et/ou rencontres. Les auteur.trice.s et illustrateur.trice.s concerné.e.s doivent remplir les conditions suivantes : être publié.e à compte d'éditeur dans les dix dernières années et résider en Normandie.

Les maisons d'édition concernées doivent remplir les conditions suivantes : travailler à compte d'éditeur et justifier du reversement des droits d'auteurs, publier au moins un ouvrage par an, avoir son siège social installé en Normandie. Les bibliothèques concernées sont les bibliothèques de Normandie : bibliothèques territoriales, y compris bibliothèques départementales, bibliothèques associatives, bibliothèques universitaires.

#### **Financement :**

Les auteur.trice.s / illustrateur.trice.s / maisons d'édition seront rémunérés directement par Normandie Livre & Lecture selon les modalités suivantes :

5 jours au tarif charte, soit 2402,80 euros pour 5 demi-journées d'interventions, et une contribution à la création.

Un per diem de 20 euros, soit 100 euros pour 5 journées.

Les frais d'hébergement et de déplacement pourront être pris en charge selon la distance et la situation, jusqu'à 500 euros.

#### **Calendrier :**

L'appel à projets sera **lancé le 03 avril**, pour une **réponse le 02 mai**. Des temps d'information (webinaires) seront organisés en amont pour donner les précisions nécessaires.

#### **Contact (dans l'attente du lancement de l'appel à projets) :**

[contact@normandielivre.fr](mailto:contact@normandielivre.fr)

#### **« Soudain l'été prochain »**

##### **Programme de résidences d'artistes proposé par RN13BIS – art contemporain en Normandie**

Le programme consiste en 35 résidences « arts visuels » (arts plastiques, design, audiovisuel) de jeunes artistes d'une durée de deux à quatre semaines, durant l'été 2023 en Normandie. Ceux-ci sont accueillis par des partenaires locaux (centres culturels, mairies, maisons de quartiers, centres sociaux, offices du tourisme, villages vacances, accueil paysan, etc.). Une attention particulière sera portée aux projets en milieu rural ou dans les quartiers politique de la ville.

La résidence est entendue comme une résidence d'action culturelle, de recherche et de création artistique dans un contexte d'immersion territoriale. Elle privilégie la rencontre avec les habitant-es autour du travail de l'artiste. Toutes les modalités d'intervention artistique et de transmission sont envisageables dès lors qu'elles tirent leur source de la présence de l'artiste et de sa singularité. En ce sens, le partenaire local aura pour mission de mettre l'artiste dans les meilleures dispositions possibles pour favoriser ces échanges.

RN13BIS et son réseau de professionnels accompagneront les artistes afin de favoriser le bon déroulement des résidences. Le programme intégrera un volet "professionnalisation" constitué de rencontres avec des professionnel-le-s visant à outiller les artistes pour la conduite de projets d'action culturelle ou de projets à dimension sociale.

Les choix de la commission d'attribution seront motivés par la qualité de la démarche artistique et la qualité du partenariat et de la rencontre avec le territoire.

#### **Modalités :**

L'appel à projet est ouvert à de jeunes artistes diplômés depuis moins de six ans d'une école supérieure d'art de Normandie ou à des artistes diplômés depuis moins de six ans d'une autre école supérieure d'art mais résidant en Normandie. Sont éligibles les artistes disposant d'un numéro de siret et d'un code APE correspondant à leur activité artistique (APE 9003A ou autre).

Les artistes qui souhaitent candidater à ce programme peuvent proposer un lieu de résidence identifié au préalable ou peuvent bénéficier d'une mise en relation avec des partenaires locaux.

Les partenaires locaux peuvent manifester leur souhait d'accueillir un ou une artiste en résidence en amont de l'appel à projet. Ils devront envoyer à RN13BIS au plus tard **le 31 mars** un courrier précisant le contexte, leurs motivations et leurs possibilités d'accueil (modalités, dates et durée), les coordonnées d'une personne contact et leurs disponibilités éventuelles pour les sessions d'information.

Les dépenses éligibles sont :

- la rémunération artistique à hauteur de 1 500 euros brut par semaine de résidence selon les référentiels en vigueur tenant compte des honoraires de résidence et de la rémunération des ateliers ou autres temps de rencontre avec le public,
- un per diem de 100 euros par semaine,
- les dépenses de transport et d'hébergement (forfait sur budget prévisionnel, en utilisant le barème de défraiement kilométrique si les transports en commun ne peuvent pas être utilisés),
- à la marge et si besoin les dépenses en matériel de création (forfait sur budget prévisionnel).

**Calendrier :**

7 avril : lancement de l'appel à projets

30 avril : Clôture Appel à projets

Fin mai : Notifications

12 juin et 15 septembre : déploiement des actions

Les artistes seront présents sur le lieu de résidence de deux à quatre semaines, consécutives ou non.

**Contact (dans l'attente du lancement de l'appel à projets) :**

[coordination@rn13bis.fr](mailto:coordination@rn13bis.fr)

\* « Un été culturel en Normandie » est proposé par la Direction régionale des affaires culturelles de Normandie, en partenariat avec l'UNAT Normandie, union nationale des associations de tourisme et de plein air. (Pour connaître les membres de l'UNAT Normandie – [www.unat-normandie.fr](http://www.unat-normandie.fr) – contact : [normandie@unat.asso.fr](mailto:normandie@unat.asso.fr) ).